



Phébus, le solaire en boucle

À Melesse, les panneaux photovoltaïques de la résidence Phébus alimentent une boucle énergétique locale en autoconsommation dont profitent ses habitants mais aussi la mairie et une poissonnerie.

Construite sur le site de l'ancienne école Saint-Pierre, à 300 m de l'église, la résidence Phébus a été inaugurée en septembre 2022. Elle se compose de 51 appartements - du T2 au T4 duplex - répartis sur trois bâtiments de deux étages. La moitié des logements est en accession libre, l'autre moitié réservée à des primo-accédants en location-accession (PSLA). Un cabinet médical est installé au rez-de-chaussée.

Contemporaine, l'architecture reste classique. L'originalité se niche en hauteur. Pas d'ardoises, ni de tuiles : une centrale solaire de 235 panneaux photovoltaïques coiffe les toitures.

L'électricité produite grâce aux panneaux solaires est directement consommée par les habitants de la résidence. L'énergie non consommée est revendue à Enercoop, fournisseur d'énergie garantie 100 % renouvelable.

Deux mois après sa mise en service, 33 foyers ainsi que la mairie, le restaurant scolaire et la poissonnerie Label Mer sont raccordés à l'installation.

Le premier bilan mensuel de l'opération, amorcée en janvier, est prometteur : 95 % de l'électricité produite par la centrale a été consommée sur place, couvrant 12 % des besoins des résidents raccordés ; 5 % de la production en surplus a été vendue à Enercoop.

En janvier, la centrale solaire a aussi couvert respectivement 7 % et 9 % des consommations de la mairie et du restaurant scolaire, à un prix inférieur de -15 % au tarif réglementé.

Porté par le promoteur Cap Accession avec la Ville de Melesse, le projet a bénéficié du soutien de la société d'économie mixte locale Energ'iv. Après avoir facilité l'intégration du photovoltaïque dans le bâtiment

puis assuré sa construction, Energ'iv exploitera la centrale solaire durant vingt à trente ans, en s'assurant auprès d'Enedis que les données de comptage soient bien transmises aux fournisseurs d'électricité des résidents.

Réservée aux occupants de la résidence et aux commerces situés à moins d'un kilomètre, la boucle d'autoconsommation collective Phébus peut encore accueillir de nouveaux consommateurs, sans abonnement ni engagement.

Exemplaire en matière de transition énergétique, l'opération a bénéficié d'une aide de l'Union européenne (53 000 €) au titre du programme FEDER.

► + **infos** : Antoine Thérain, Energ'iv, a.therain@energiv.fr

